

# Compte rendu de séance du 16 juillet 2015

Convocation du 8 juillet 2015

L'an deux mil quinze, le 16 juillet, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr BAUDOUIN Daniel, Maire.

**Présents :** BAUDOUIN D. DROUARD V. GRAVIER M. GRIJOLOT L. GUILLOTEAU D. MAGNERON J. MORIN-POUGNARD J. PAGENEAU M.C. PROUST A.M. ROMANTEAU L. SIMONNET D. SIONNET C. TANGUY J.N.

**Absents :** BUISSON A. (a donné pouvoir à MORIN-POUGNARD J.) CHAIGNEAU V. (a donné pouvoir à SIONNET C.)

Monsieur Louis GRIJOLOT a été élu secrétaire

Le procès-verbal de la précédente assemblée a été lu et approuvé

## **ORDRE DU JOUR :**

1. Tarifs garderie scolaire 2015/2016
2. Révision des loyers au 1<sup>er</sup> septembre 2015
3. Devis éclairage stade
4. Installation photovoltaïque : réalisation emprunt et vote du budget
5. Virements de crédits pour admission en non-valeur
6. Transfert compétence assainissement à la CAN : convention
7. Terrain multisports
8. Questions diverses

### **1 – TARIFS GARDERIE SCOLAIRE 2015/2016**

**2015-7-4**

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 :

- Matin **ou** soir : 2,10 €
- Matin **et** soir : 3,40 €
- Après 18 h 30 : 5,00 €

### **2 – REVISION DES LOYERS AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2015**

**2015-7-3**

Le conseil municipal décide à l'unanimité que tous les loyers dont le changement doit intervenir au 1<sup>er</sup> septembre ne subiront pas d'augmentation en 2015.

### **3 – DEVIS ECLAIRAGE STADE**

Le devis de la SARL SOLU TECH d'Irleau pour l'éclairage du stade est accepté par le conseil municipal. Montant de la prestation 1 993,56 € TTC (lampes, main d'œuvre et nacelle).

## **SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET REGIE PHOTOVOLTAÏQUE**

**2015-7-2**

Par délibération en date du 9 avril 2015, le conseil municipal a décidé de créer un budget relatif à l'installation de panneaux photovoltaïques au restaurant scolaire dénommé « budget régie photovoltaïque ».

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, le Maire propose au conseil le vote d'une subvention du budget communal d'un montant de 1 240 €.

Le conseil municipal donne son accord à la majorité, la somme de 1 240 € sera donc inscrite en recettes de fonctionnement au compte 774 du budget Régie Photovoltaïque.

#### **VIREMENTS DE CREDITS DMn°2**

**2015-7-5**

Diminution de crédits au compte 61523 entretien de voies et réseaux de 1 240 € et augmentation de crédits au compte 67441 subvention au budget annexe de 1 240 €

#### **AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET REGIE PHOTOVOLTAÏQUE**

**2015-7-1**

En attendant l'encaissement de l'emprunt, et afin de pouvoir régler les premières factures d'investissement relatives à l'installation de panneaux photovoltaïques au restaurant scolaire, le maire propose au conseil municipal le versement d'une avance par la commune d'un montant de 10 000 €.

Cette avance sera remboursable au fur et à mesure des possibilités du budget.

Le conseil municipal donne son accord à la majorité à cette proposition. La somme de 10000€ sera donc inscrite en investissement du budget « Régie photovoltaïque ».

#### **VIREMENTS DE CREDITS DM n°3**

**2015-7-6**

Diminution de crédits au compte 2031-100 installation photovoltaïque de 8 000 € et au compte 2313-17 bâtiments communaux de 2 000 € pour une augmentation de 10 000 € au compte 27638 avance remboursable autres établissements publics.

#### **4 – INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE : VOTE DU BUDGET**

Le budget est adopté à la majorité. Pour : 11 voix – Contre 1 voix + 1 pouvoir – Abstention 1 voix + 1 pouvoir. Les dépenses et recettes de la section d'exploitation s'élèvent à 2 630 € avec une subvention du budget principal de 1 240 €. Les dépenses et recettes de la section d'investissement s'élèvent à 54 230 €, avec une avance remboursable de 10 000 € provenant du budget principal et un emprunt de 39 000 €.

#### **DEMANDE DE PRET**

**2015-7-7**

Mr le **Maire** sollicite l'autorisation de contracter auprès de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL OCEAN** un emprunt d'un montant de 39 000 €, destiné à financer l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture au restaurant scolaire

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL décide :**

**ARTICLE 1** : Mr le **Maire** est autorisé à réaliser auprès de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL OCEAN** un emprunt d'un montant de 39 000 € et dont le remboursement s'effectuera par : **ANNUITES**. En 10 années, au **TAUX FIXE** de 2.260%.

**ARTICLE 2** : La **COMMUNE** de **MARIGNY** s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des échéances.

**ARTICLE 3** : Les fonds seront versés à **L'EMPRUNTEUR** par virement à la **TRESORERIE DE 79360 BEAUVOIR SUR NIORT**

**ARTICLE 4** : Mr le **Maire** est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

## **5 – VIREMENTS DE CREDITS POUR ADMISSION EN NON VALEUR**

Le conseil municipal donne son accord pour admettre en non-valeur la somme de 3 395,32 € représentant la dette de loyer de Mr SYLVESTRE Jean-Claude, locataire du pavillon 10 à Terre-Neuve. Le virement de crédits nécessaire pour prendre en charge cette somme sera effectué en fin d'année au vu des crédits disponibles au budget.

## **6 – TRANSFERT COMPETENCE ASSAINISSEMENT à LA CAN : CONVENTION ASSAINISSEMENT CAN**

Suite au transfert de la compétence assainissement à la CAN, le conseil autorise le Maire à signer la convention pour le transfert du matériel et des installations.

## **7 - TERRAIN MULTISPORTS**

Le conseil municipal s'est réuni pour décider l'attribution des travaux, fourniture et installation de jeux de plein air pour enfants et terrain multisports. Le tout accessible aux handicapés et financé par l'Etat (DETR 25 000 €), la Région (35 000 €) et la réserve parlementaire de D. BATHO (3 500 €). Le choix se porterait sur le devis de la société PCV. Avant de prendre une décision la visite d'une installation en place sera effectuée.

## **PERSONNEL**

Le conseil ayant décidé de recruter un agent pour la surveillance de la cantine, de la cour mais aussi pour les APS de 15 h 30 à 16 h 30, 5 personnes se sont portées candidates. Seules les 2 personnes ayant les diplômes requis (Mmes BODIN et PELLETIER) seront convoquées pour un entretien la dernière semaine de juillet.

## **8 - DIVERS**

- Le Maire informe le conseil municipal que le club d'aéromodélisme de Niort recherche un terrain pour les accueillir. Il serait intéressé par la piste de Terre-Neuve
- Le Conseil accepte les devis de la société SAVELYS pour la réparation 3 chaudières de la commune, montant total 811,05 € TTC

**Le Président**

**Les membres du conseil municipal**